


AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Gédéon que:

- Lors d'une assemblée régulière du conseil municipal tenue le 17 août 2020 le règlement suivant a été adopté :

« Règlement numéro 2020-496 décrétant des travaux de voirie au rang des Iles ainsi qu'un emprunt de 703 613 \$ ».
- Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ A Saint-Gédéon, ce 9 octobre 2020



Dany Dallaire
Directrice générale